

## Règlement du VIDE-GRENIER TTSH – Samedi 30 mai 2020

Place de la Crémetterie – Rue de la Branchoire – 44800 SAINT-HERBLAIN

- Le vide-grenier est organisé par l'association sportive Tennis de Table Saint Herblain (TTSH).
- Le vide-grenier est réservé aux particuliers et aux professionnels et concerne uniquement des objets d'occasions.
- Seront reconnus exposants, les personnes physiques ainsi que les associations (loi 1901) dont le bulletin d'inscription daté et signé sera parvenu à l'organisateur accompagné du règlement avant le **Samedi 30 mai 2020**.
- Les enfants de moins de 15 ans devront être accompagnés d'un adulte, les mineurs devront fournir une autorisation parentale.
- Les organisateurs se réservent le droit de sélectionner les participants. Les exposants sont responsables de la provenance et de la vente des objets qu'ils proposent au public.
- Il est interdit de vendre des armes, des animaux, des produits alimentaires, des plantes, des fleurs et tout objet illicite.
- Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements loués pour l'association. Ils doivent de ce fait être couverts par leur propre assurance.
- L'accès des véhicules sur les emplacements désignés ne sera autorisé que le temps de décharger les objets et ce jusqu'à la limite de sécurité d'accessibilité au lieu.
- La vente au public sera autorisée uniquement de 8h30 à 18h.
- Tout participant devra respecter les limites de son emplacement d'environ 9m<sup>2</sup> (3m × 3m – dont 3 m linéaires en longueur de vente.).
- En fin de journée, les participants veilleront à emporter tous les invendus, tous les emballages et à laisser leur emplacement et les alentours propres.
- Le tri sélectif est obligatoire sur le site. Des bacs seront mis à disposition.
- Les organisateurs ne procéderont à aucun remboursement même en cas d'intempéries, sauf en cas d'annulation par le TTSH.
- Les emplacements non utilisés après 9h pourront être loués à tout autre personne n'ayant pas de réservation.
- Les exposants doivent arriver entre 6h30 et 8h30 et devront avoir quitté leur emplacement à 19h.
- Un café sera offert à l'arrivée de chaque exposant.

Pour votre inscription, transmettez votre demande à l'adresse ci-dessous avec les documents suivants :

- Le bulletin d'inscription complété
- La photocopie recto-verso de votre Carte Nationale d'Identité (CNI)
- Le règlement par chèque à l'ordre du TTSH

Prix : 1 emplacement 12 €, 2 emplacements 22 €, 3 emplacements 33 €, 4 emplacements 44 €.

Adresse : TTSH / M. Édouard LE BOULAIRE – 2 rue Louis Boutin - 44800 SAINT-HERBLAIN.

Tél : 06 78 54 39 09 - Courriel : douillon1@hotmail.fr.

## BULLETIN D'INSCRIPTION au VIDE-GRENIER TTSH 2020

- Je déclare sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile 2018.
- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du VIDE-GRENIER TTSH, et l'accepter intégralement en signant la présente inscription.

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

N° tel : ..... Courriel : .....

Je joins à ce bulletin tous les documents demandés et un chèque de ..... €, pour la réservation de ..... emplacement(s).

**Signature :**

*Le courriel nous servira à vous recontacter pour les années futures. Il ne sera en aucun communiqué par ailleurs.*